

de virus aux laboratoires Connaught a de quelque façon retardé l'application de ce programme?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, il me semble que c'est là un genre de question qu'on pourrait facilement inscrire au *Feuilleton*. Cependant, pour le cas où on prétendrait qu'il s'agit d'une question très urgente, je dois dire que j'ai pris connaissance de l'article. S'il y a quelque retard dans l'épreuve du vaccin, ce retard résulte de l'application du programme à l'extérieur de notre pays. Lundi dernier, j'ai visité les laboratoires Connaught et je puis dire que la production de virus se poursuit conformément au programme établi.

COMMERCE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA NOMINATION DE REPRÉSENTANTS COMMERCIAUX DE L'URSS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. O. C. Trainor (Winnipeg-Sud): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson); en son absence, le premier ministre suppléant aurait peut-être l'obligeance d'y répondre. Le Gouvernement dispose-t-il de renseignements quelconques au sujet de la nomination de représentants commerciaux de l'URSS au Canada? Si de tels représentants étaient nommés, le Gouvernement ne croit-il pas qu'ils pourraient être utilisés en qualité d'espions?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires de mon ministère ont été avertis que l'URSS enverrait des représentants commerciaux au Canada. Nous avons à Ottawa, des représentants commerciaux de la plupart des pays du monde et nous sommes disposés à présumer qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une nomination de bonne foi. Nous n'avons aucune raison de croire le contraire.

LOIS SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

INTERPELLATION AU SUJET DES AMENDEMENTS À APPORTER À LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplityn (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre de l'Agriculture s'il a l'intention de recommander à la Chambre de modifier la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies conformément à la demande du gouvernement du Manitoba.

Le très hon. M. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, c'est vers le mois de novembre dernier que le gouvernement du Manitoba a présenté sa requête. La question a depuis été considérablement étudiée et on en est venu à la conclusion que les modifications qui pourraient être apportées conformément à la requête de la province du Manitoba, l'ont déjà été de façon à satisfaire les cultivateurs dans la mesure où le permettait la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

M. Zaplityn: Puis-je poser une question. Les modifications dont a parlé le ministre ont-elles été apportées aux règlements ou ont-elles été faites par décret en conseil?

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur l'Orateur, les règlements n'ont subi aucun changement. L'application des règlements est confiée à un comité de trois qui se réunit de temps en temps pour étudier tous les griefs que pourraient formuler les cultivateurs touchant la façon dont la loi et les règlements sont appliqués à leur égard. Après étude des griefs présentés par des cultivateurs de la région de Dauphin, le comité a pris des décisions qui, sauf erreur, leur ont donné satisfaction dans la mesure où il est possible de le faire au moyen d'amendements qu'on aurait pu faire sans modifier le principe dont s'inspire la loi elle-même.

LE DUMPING

QUESTION VISANT L'APPLICATION DE LA MODIFICATION APPORTÉE À LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud): J'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Le *Daily Star* de Toronto, numéro du 18 février, renferme un article intitulé: "Une décision frappe d'interdiction les réfrigérateurs américains offerts à prix d'aubaine". L'article vise une décision du ministère du Revenu national qui est fondée sur une récente modification de la loi sur les douanes. Le ministre voudrait-il nous dire à quels produits, en particulier, on a jusqu'ici appliqué cette modification de la loi sur les douanes dans le dessein de réduire les importations, soit en créant une foule de tracasseries administratives soit en augmentant le pourcentage des droits de douane.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Voilà une question assez détaillée; j'en prends avis et j'y répondrai plus tard.